



Assemblée municipale ordinaire du 8 décembre 2022
à 20h00 à la salle communale de Sonvilier

Président :	M. Marc Jean-Mairet, président des assemblées
Secrétaire :	Mme Dominique Neukomm
Scrutateurs :	MM. Jean-Pierre Rérat et Yvan Christen
Excusés :	MM. Pascal Gilomen et Steven Siegenthaler Mme Sandrine et M. Alain Guichard Mme Barbara Hertig, Mme Béatrix Ogi, Mme Monique Jeanrenaud
Convocation :	794 électrices et électeurs

REGISTRE DES ÉLECTEURS

80 personnes ayant droit au vote sont présentes, sur 794 inscrits au registre (85 personnes présentes), soit une participation de 10.07 %.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens et diverses taxes 2023
2. Discuter et approuver la modification de l'art. 3 de l'Ordonnance d'organisation de la Crèche Les Razmokets
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation des systèmes centralisés de récolte des déchets ménagers (Molok conteneurs semi-enterrés)
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'aménagement d'un centre de collecte intercommunal des déchets carnés sur la parcelle 247
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la réfection du cimetière et la création d'un jardin du souvenir
7. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 100'000.- pour la réfection de la route des Sauges et du pont (tronçon depuis les anciens abattoirs jusqu'au bâtiment no 133 Route des Sauges)
8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.— pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8 (1^{er} étage ouest)
9. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 80'000.- (assemblée municipale du 05.12.2019) et du crédit additionnel de CHF 20'000.- (assemblée municipale du 10.12.2020) pour la rénovation des balcons de l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8
10. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour l'entretien des routes de montagnes, pour la période 2018 – 2021 (assemblée municipale du 07.12.2017)
11. Informations
12. Divers

OUVERTURE

M. Marc Jean-Mairet, Président des assemblées, souhaite la bienvenue aux citoyens et les remercie pour leur présence.

Il salue aussi tous les membres du Conseil municipal présents, ainsi que M. Jérôme Lavanchy, Vice-commandant des Sapeurs-pompiers d'Erguël, qui présentera le point concernant le poste de commandant.

Il informe que l'Assemblée municipale a été régulièrement convoquée conformément à l'article 32 du règlement d'organisation (RO) de la commune de Sonvilier, soit par la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 40 du 4 novembre 2022, par communication en tout ménage officiel, ainsi que par l'affichage dans la lanterne communale et sur le site internet de la Municipalité.

Le droit de vote est contesté à :

- Mme Marlène Dufour, collaboratrice administrative à la Municipalité de Sonvilier
- Mme Dominique Neukomm, secrétaire municipale
- M. Jérôme Lavanchy, Vice-commandant des sapeurs-pompiers d'Erguël
- Mme Monnier, M. Merucci Daniele

Scrutateurs : M. Jean-Mairet propose la nomination de MM. Yvan Christen et Jean-Pierre Rérat, comme scrutateurs pour cette assemblée. Le choix est validé par l'assemblée à l'unanimité. Ils sont remerciés d'assumer cette tâche.

M. Jean-Mairet note qu'une modification de l'ordre du jour est demandée, soit :

Afin de libérer M. Lavanchy des débats de l'assemblée concernant le budget, il est proposé de traiter la demande de crédit pour les Sapeurs-pompiers en début d'assemblée.

Suppression du point 2 de l'ordre du jour : « Discuter et approuver la modification de l'art. 3 de l'Ordonnance d'organisation de la Crèche Les Razmokets »

La modification du règlement d'organisation de la Crèche ayant été validée en assemblée en 2020, la modification de l'Ordonnance est de la compétence du Conseil communal. Ce point peut donc être retiré.

La demande de rocade et la suppression du point 2 sont soumises au vote et acceptées par l'assemblée à l'unanimité.

Les différents points de l'ordre du jour sont expliqués et commentés sur la base d'une présentation informatique Powerpoint qui est jointe au présent procès-verbal.

L'assemblée valide l'ordre du jour modifié à l'unanimité.

En préambule, Mme le Maire, Rosemarie Jeanneret prend la parole avec le discours suivant :
« Chères citoyennes, chers citoyens, au nom des Autorités j'ai le plaisir de vous accueillir nombreuses et nombreux pour cette assemblée dite du budget.

Le Conseil municipal souhaite vous rappeler que l'assemblée communale permet à la population de s'exprimer sur les décisions et la vie politique de la commune, démocratiquement et librement.

Il va de soi que chaque personne qui souhaite donner son opinion le fera dans le respect et la bienséance. Le Conseil municipal accepte la critique pour autant qu'elle soit constructive et non destructrice. Les remarques désobligeantes ou les attaques personnelles sont à proscrire. Le Conseil municipal a été élu par ses citoyens et il œuvre tous les jours pour permettre le développement de notre Commune, gérant les dossiers au plus près des besoins des citoyens.

Il est également rappelé que chaque personne qui souhaite faire part de son mécontentement sur le traitement d'un dossier peut en parler de vive voix avec le Conseil communal en prenant simplement un rendez-vous avec un ou plusieurs membres.

Des efforts réguliers sont faits sur la communication des dossiers traités par la Commune, dans les limites du secret de fonction et de l'instruction des dossiers.

Nous nous réjouissons de la tenue de cette assemblée et vous souhaitons de fructueux débats ».

M. Jean-Mairet ouvre les débats de l'assemblée et donne la parole à M. Lavanchy pour le point 1.

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël

M. Lavanchy explique les motifs de la professionnalisation de la fonction de commandant et les implications sur les coûts de ce changement au sein du syndicat. Il mentionne que ce vote est importantissime. Il note que le commandant est à saturation dans son poste, les heures supplémentaires sont cumulées à hauteur de 1000 heures/année. Il est partenaire des communes et répondant des alarmes. Il est responsable de toutes les interventions. Il y a un souci au niveau des effectifs parmi les officiers, ce qui pourrait être résolu avec la présence d'un commandant en permanence à 100 %.

M. Laurent Kählin remarque que le calcul du taux de poste ne correspond pas vraiment au regard des heures indiquées.

M. Lavanchy répond que certains dossiers ne sont pas traités par manque de temps, il y a des choses que le commandant n'arrive pas à faire aujourd'hui. Depuis le 1^{er} janvier 2025 avec le départ de Moutier du canton de Berne, les interventions pour les hydrocarbures seront attribuées à Syndicat d'Erguël, ce qui impliquera du travail supplémentaire. Au vu de ces éléments les 500 heures calculées sont justifiées.

Il précise que pour gérer ce dossier une commission temporaire a été mise en place, composée du commandant, du vice-commandant et d'un conseiller de chaque commune.

M. Otto Oppliger demande quelles seront les conséquences si le crédit essuie un refus de l'assemblée ?

M. Lavanchy répond qu'il n'y aura pas de démission pour sa part, cependant des dossiers importants que le syndicat doit traiter ne pourront pas l'être. Actuellement le Commandant n'a pas de contrat de travail pour les pompiers, en cas de démission, il peut quitter le poste de suite. Etant donné qu'il a une activité professionnelle en parallèle de son poste de commandant, c'est une possibilité qu'il faut envisager s'il trouve un poste plus intéressant. Etant donné la surcharge de travail et les 1000 heures supplémentaires annuelles, cela devient trop difficile. Un commandant est irremplaçable et actuellement personne ne s'est annoncé pour prendre son poste cas échéant.

Mme Sandrine Sylvant demande s'il faudra prévoir ensuite d'augmenter les taxes ? Le compte des pompiers doit s'autofinancer. Les communes devront-elles assumer le déficit supplémentaire lié à l'augmentation des coûts ?

M. Lavanchy note que les taxes maximales ne sont pas encore activées. Cela représente 6 % de l'impôt cantonal et pourrait être augmenté à 10 %. Les classes d'âge concernées sont de 21 à 49 ans, cela pourrait également être modifié et l'âge limite repoussé pour assurer l'autofinancement. Pour le moment l'assemblée des délégués assume le déficit et souhaite laisser le plafond à 6 % de l'impôt cantonal.

Mme Sylvant relève que ce n'est pas l'assemblée des délégués qui assume un déficit, puisque les délégués représentent les communes, ce sont donc les communes qui assument le déficit éventuel.

M. François Juillard demande quelle majorité est nécessaire pour que le projet soit accepté ?

M. Lavanchy répond que la double majorité des citoyens et des communes est requise, soit 3 communes sur 5. Il espère que St Imier acceptera le crédit. La double majorité étant obligatoire, cela protège du ressenti que les citoyens ont parfois vis-à-vis de Saint-Imier en ayant l'impression que cette commune veut « tout bouffer ».

Mme Jeanneret Agnès demande le vote à bulletin secret

Selon le règlement d'organisation, pour que le bulletin secret puisse être appliqué, ¼ des votants présents doit accepter cette demande. Cela signifie que 21 ayants-droits au minimum doivent accepter cette demande.

Au vote, l'assemblée accepte le vote à bulletin secret par 26 voix.

La procédure se déroule avec le concours des scrutateurs. 80 bulletins de vote sont distribués. Pour le dépouillement, 80 bulletins sont rentrés. Les scrutateurs procèdent au dépouillement dans une salle séparée.

Le résultat du vote est le suivant : le crédit d'engagement est accepté par 54 voix contre 23 non. 3 bulletins blanc sont comptabilisés.

2. Discuter et approuver la modification de l'art. 3 de l'Ordonnance d'organisation de la Crèche Les Razmokets

Point retiré de l'ordre du jour

3. Discuter et approuver le budget 2023, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens et diverses taxes 2023

Mme Annemarie Zimmermann, conseillère communale en charge des finances, présente le budget en détaillant les modifications par rapport à 2022.

Au vu des finances stables de ces dernières années, le Conseil municipal propose une diminution de la quotité d'impôts de 1/10 de quotité, soit à 2.07 au lieu de 2.17.

Le budget boucle avec un excédent de revenus du compte global de CHF372'400.- et du compte général de CHF 179'000.-.

Les postes des différents comptes sont passés en revue et commentés.

Le Conseil communal a validé le budget en séance du 18 octobre 2022 et recommande l'acceptation de celui-ci tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Michelle Thommen, ne comprend pas comment on peut accepter le budget avant d'accepter ou refuser les demandes de crédits des points suivants de l'ordre du jour.

Mme Jeanneret répond que l'assemblée doit se prononcer sur le budget qui est calculé avec toutes les dépenses prévues dans l'ordre du jour. Si les crédits sont refusés, cela sera déduit des comptes.

M. David Rotzler mentionne qu'il n'a pas compris comment se calcule le budget avec les demandes de crédit de ce soir au vu des dettes de la commune. Quel impact cela aura-t-il sur les comptes.

Mme Jeanneret demande si son souci est en rapport avec la diminution de quotité et donc de rentrées fiscales ? Elle donne les explications plus précises en se référant au PPT sur la panification financière.

M. Rotzler est satisfait de la réponse.

M. Denis Oppliger demande ce que concerne précisément la viabilisation Est du village.

Mme Jeanneret répond que le crédit a été accepté aux urnes en février 2022. Cela concernait la viabilisation de parcelles dans le quartier de la Gare ainsi qu'à la route des Sauges, soit pour les canalisations et collecteurs d'eaux usées, ainsi que l'alimentation en eau.

M. Oppliger demande si cela concerne uniquement les parcelles au bord de la route cantonale ?

Mme Jeanneret répond que le quartier des Sauges est aussi concerné.

M. Oppliger est satisfait de la réponse.

Mme Myriam Bögli demande pourquoi la taxe des chiens est moins chère pour les montagnes. Elle note qu'à la montagne, les chiens font ses crottes où ils veulent.

M. Jean Siegenthaler note qu'il avait été considéré depuis très longtemps qu'à la montagne les chiens ont une utilité pour chasser les renards. Dans le village il y a d'autres coûts. A noter que les propriétaires ne ramassent pas les déjections de leur chien.

Mme Jeanneret précise que des robidogs (poubelles pour les déjections canines) ont été installés dans le village, avec des sacs à disposition. Ces poubelles doivent être vidées, des sacs sont mis à disposition. Le matériel est le travail des voyers induit des coûts, ce qui explique le montant de la taxe plus chère. Les montagnes ne sont pas équipées en robidogs.

M. Weishaupt précise que le canton avait délégué cette tâche aux communes dans les années 70.

Mme Bögli est satisfaite des réponses pour l'instant.

M. Otto Oppliger précise que comme il n'y a pas de lampadaires sur les montagnes, avoir un chien dans les fermes dissuade les rôdeurs.

M. Willy Bühlmann demande combien de chiens sont recensés à Sonvilier ?

Le Président répond que cette information n'est à disposition immédiatement et ce nombre sera communiqué lors de la prochaine assemblée.

M. Denis Oppliger mentionne qu'avec l'augmentation du taux d'engagement du commandant des pompiers et de fait des coûts il faudrait prendre des dispositions pour l'autofinancement du compte, cela est-il prévu ? Le compte est déficitaire de CHF 4'500.--.

M. Michel Weishaupt répond que la part imputée à Sonvilier sur le crédit de CHF 130'000.- a déjà été calculée dans le budget. Pour le moment le Conseil n'a pas d'intention d'augmenter les taxes.

M. Nicolas Wüthrich pense que les explications de M. Lavanchy ont été assez claires. Cependant, il faut trouver un équilibre comme pour les comptes pour l'eau propre et l'eau usée, à un moment donné il faut redresser la barre.

Mme Jeanneret souligne que les taxes des eaux ont été fixées selon les recommandations données par M. Prix. Le Conseil communal a suivi celles-ci, mais il est conscient que le maintien des prix ne sera pas possible longtemps sans devoir procéder à une augmentation.

M. Wüthrich estime qu'il faudra expliquer à M. Prix que ses calculs sont tous à côté de la réalité et qu'après 2 ans d'application on constate qu'il faut changer les taxes. Ce n'est pas lui qui paie les factures et équilibre le budget communal.

Aucune autre question n'étant posée, le budget est soumis au vote et accepté par 73 oui, sans avis contraire.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation des systèmes centralisés de récolte des déchets ménagers (Molok conteneurs semi-enterrés)

M. Michel Weishaupt explique le projet. L'argumentaire se trouve dans le PPT annexé au PV.

Le Président ouvre les questions.

Mme Laurence Jornod explique que dans le village où elle habitait avant d'arriver à Sonvilier, elle payait ses taxes pour l'élimination des ordures une fois par année au poids des déchets éliminés, soit une somme de même pas CHF 60.-/an. Elle trouve excessif qu'une personne seule paie CHF 123.- de taxe. Elle estime qu'il n'y a aucune égalité entre les personnes qui trient leurs déchets ou non. Elle constate que des gens laissent les déchets partout. Le problème est à revoir.

Le Président la remercie de son intervention en tant que nouvelle citoyenne. Il rappelle que, comme évoqué en début d'assemblée, une réponse peut être apportée par les Autorités en rendez-vous individuel. Il souhaite que les prochaines questions soient ciblées uniquement sur le projet présenté.

M. Fabien Stauffer demande comment les cartons seraient récoltés si le projet est accepté.

M. Michel Weishaupt répond que la collecte sera centralisée au futur EcoPoint. Le ramassage actuel des cartons n'est pas optimal. En cas de pluie notamment, le poids des cartons augmente considérablement, et sachant que l'élimination est facturée à la commune par kg, cela coûte cher.

M. Fabien Stauffer s'inquiète de la situation des personnes à mobilité réduite. Un service sera-t-il prévu pour ces personnes ?

M. Weishaupt pense que, comme pour d'autres domaines, il y aura toujours une personne pour l'aider si nécessaire, question de solidarité.

M. Stauffer n'est pas d'accord avec cette affirmation mais s'en contente.

Mme Michelle Thommen souligne qu'elle n'aime pas les odeurs autour des moloks, elle était déjà intervenue lors d'une précédente assemblée et n'a pas changé d'avis. Elle pense que la circulation d'un gros camion n'est pas top. Installer des moloks devant la boulangerie n'est pas une bonne idée, elle se « réjouit » beaucoup des nuisances. Elle est énormément contrariée par ce projet et ne souhaite vraiment pas que cela soit accepté.

M. Vincent Zmoos remarque que ce système de moloks a été installé dans d'autres communes du Vallon il y a quelques années, sauf à Sonvilier, en installer plusieurs au même endroit maintenant aurait été une bonne solution.

M. Weishaupt répond que le nombre de moloks est calculé juste, avoir des moloks à moitié vides n'est pas idéal.

Mme Diana Hug s'inquiète des odeurs qui peuvent se dégager des moloks et sont-ils vidés régulièrement ?

M. Michel Weishaupt répond qu'en principe il n'y a que très peu voire pas d'odeurs et que le ramassage a lieu une fois par semaine.

Mme Diana Hug pense que pour le point no 3, installer des moloks à cet endroit avec une place de décharge près des places de parc est trop dangereux. Ce carrefour est déjà dangereux tel qu'il est. Elle craint un accident dans ces conditions.

M. Michel Weishaupt note que les voitures sont parkées là déjà depuis longtemps et qu'il n'y a pas de souci.

Mme Laurence Jornod confirme que les containers ne dégagent pas d'odeurs.

M. Jean-Pierre Rérat souhaite intervenir et préciser qu'il est sur le fond favorable au projet de pose de moloks. Il pense toutefois que les lieux choisis ne sont pas adéquats. Il partage totalement l'avis de Diana Hug sur le point 3 notamment. Il pense que le Conseil a fait un mauvais choix de positionnement des installations. S'agissant du quartier Derrière l'Eglise, il ne sera pas desservi en proximité, toute la rue devra descendre jusqu'à l'ancien Cercle ouvrier. Cela sera problématique pour les personnes qui doivent y aller à pied. De fait il demande un amendement pour ce point, soit que le Conseil municipal revoie la distribution et la position des moloks pour une répartition plus équitable. Il demande la révision du projet pour le soumettre au vote d'une prochaine assemblée.

M. Marc Jean-Mairet attendra que tout le monde se soit exprimé avant de soumettre ce point au vote.

M. Michel Weishaupt mentionne que cela ne sera pas possible de passer avec le camion dans la Rue Derrière l'Eglise, les croisements seraient difficiles.

M. Jean-Pierre Rérat pense que le locatif communal avec du terrain à côté est une solution envisageable.

M. Fabien Stauffer est favorable au projet mais pas tel que présenté avec les lieux proposés. Il note que jusqu'à maintenant le camion monte dans cette rue.

M. Michel Weishaupt note que cela sera plus compliqué avec les camions avec les grues.

Mme Mélissa Oppliger n'a pas bien compris ce qu'il adviendra de la récolte des cartons, centralités ou au porte à porte ?

M. Michel Weishaupt précise que la tournée sera supprimée et qu'ils devront être déposés à l'EcoPoint.

M. Denis Oppliger rejoint M. Jean-Pierre Rérat au sujet du passage des camions. Il lui semble possible de retourner avec un camion au locatif Derrière l'Eglise sans problème. Près de chez Cantoni il y a un dégagement permettant de mettre un molok sans souci avec les câbles électriques.

Mme Michelle Thommen se questionne sur le dépôt des sacs quand le molok sera plein, elle suppose que les gens les déposeront à côté. Des moloks sont prévus dans tous les quartiers sauf Derrière l'Eglise, mais elle mentionne avec humour que la commune n'est pas obligée d'en installer un tout près de chez elle.

M. François Juillard demande ce qu'il advient des containers pour les entreprises ?

M. Michel Weishaupt informe qu'ils resteront pour les entreprises.

M. François Juillard estime que si les moloks ne sont pas posés, alors il faut mettre un container.

Mme Michelle Thommen dit qu'elle a subi longtemps un container sous la fenêtre de sa cuisine à Derrière l'Eglise et que c'est bien pire que les moloks, avec des odeurs terribles.

M. Denis Oppliger demande si le Conseil a étudié la solution des moloks avec les balances de pesage intégrées ?

M. Michel Weishaupt répond par la négative. Pour le moment ce système rencontre des problèmes techniques en hiver.

Mme Laurence Jornod informe qu'elle a vécu cette situation 10 ans et qu'il n'y a pas de souci avec ce système, c'est la machine qui contrôle tout et aucune odeur ne s'en dégage.

M. Nicolas Wüthrich demande à Mme Jornod dans quelle commune elle habitait. Elle mentionne la commune de Le Mouret en Gruyère, avec 1200 habitants, mais une petite superficie.

M. Wüthrich pense que la commune avait vraiment les moyens pour financer une telle installation pour un nombre d'habitants pas très élevé.

M. Claudio De Bortoli se demande s'ils n'ont jamais eu de problèmes en hiver puisque selon M. Weishaupt le système rencontre des problèmes, mais en Gruyère ce n'est pas la même situation.

M. Jean-Pierre Rérat informe qu'il existe deux systèmes de pesage, soit le sac du molok à la vidange, soit le sac taxé lors de la dépose dans le molok.

M. Vincent Zmoss complète ces informations en mentionnant que les moloks posés au Val-de-Ruz ont complètement gelé en février par moins 20 degrés ce qui a occasionné des gros frais à la commune pour résoudre le problème.

Le Président rappelle l'amendement demandé par M. Jean-Pierre Rérat, soit de revoir le positionnement des moloks dans le village et si cela est accepté, voter le principe de l'installation et dans une prochaine assemblée voter les emplacements.

M. Claude Schönenberg note que d'étudier un système à balance ne garantira plus un crédit à CHF 80'000.-.

M. Yvan Christen demande s'il s'agit de ce type-là de molok ?

Mme Rosemarie Jeanneret souligne que le système avec pesage occasionne trop de complications en cas de grand froid.

Mme Sandrine Sylvant note que ce sera le système que la population choisira. A souligner que de modifier le projet se répercutera sur les taxes s'il y a beaucoup plus d'emplacements, plus d'arrêts pour le camion.

Le Président soumet le point au vote :

« voter un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour l'installation de systèmes centralisés de récolte des déchets ménagers (Molok conteneurs semi-enterrés) », et revoir dans le projet le positionnement et la distribution des moloks dans le village »

Le projet est accepté par 47 oui et 7 votes contraires sont à comptabiliser.

M. Willy Tanner propose de refuser le projet et qu'un nouveau projet soit présenté à une autre assemblée.

Le Président ne peut pas tenir compte de cette proposition qui intervient après le vote. Les personnes qui n'étaient pas d'accord devaient refuser le crédit.

Le Président fait voter l'amendement : « acceptez-vous la révision du positionnement et de la distribution des moloks dans le village »

Au vote l'amendement est accepté par 42 oui contre 14 non.

5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour l'aménagement d'un centre de collecte intercommunal des déchets carnés sur la parcelle 247

Mme Rosemarie Jeanneret, Maire, fournit à l'assemblée toutes les informations sur ce projet intercommunal. Le détail se lit dans le PPT annexé au PV.

Le Président ouvre la discussion

M. Nicolas Wüthrich constate que la barrière est assez proche du bâtiment. A quelle utilisation sera attribuée le reste de la parcelle ?

Mme Jeanneret répond que pour l'instant cela n'a pas encore été étudié, mais il est clair que les moutons qui y paissent actuellement ne pourront plus y rester pour des questions d'hygiène. La clôture pourra être modifiée par la suite. Les citernes enterrées ne devraient pas être touchées.

M. Nicolas Wüthrich demande pourquoi une nouvelle barrière doit être aménagée dans l'espace qui possède déjà une barrière ?

Mme Jeanneret note qu'il s'agit de respecter les normes du BPA (bureau de prévention des accidents).

Mme Myriam Bögli demande quel avantage y a-t-il d'avoir le centre de collecte à Sonvilier ?

Mme Jeanneret répond qu'il s'agit d'une obligation légale pour les communes d'avoir un centre de collecte des déchets carnés. Au vu de la situation provisoire sur Montmollin, et du fait que Sonvilier possède une parcelle idéalement située, c'est cette solution qui a été privilégiée. Toutes les communes cherchent des solutions qui sont difficiles à trouver pour un emplacement qui soit optimal. A Sonvilier les problèmes de nuisances sont minimisés.

Mme Myriam Bögli demande pourquoi cet endroit plutôt que les anciens abattoirs ou en zone industrielle.

Mme Jeanneret répond que cela n'est pas possible en raison de la zone de protection de la Suze.

Mme Jacqueline Chédel informe qu'elle a pris la peine de se renseigner et que le montant prévu semble bien en deçà de ce que pourra coûter le projet- Il est stupide de croire que cela sera possible alors que le centre de Montmollin a coûté 4mio. Mme le Maire lui a communiqué que les devis n'étaient pas disponibles, que seul un bureau a fait une estimation globale. Elle estime que la commune de Sonvilier n'est pas dans une situation financière assez stable pour investir autant d'argent et que le crédit ne pourra pas être respecté. Le centre aura de gros problèmes, dont les containers qui seront lavés à l'extérieur avec l'eau s'écoulera dans le sol. Par un contact avec la vétérinaire cantonale, elle lui a mentionné qu'une autorisation n'est pas nécessaire pour traiter les déchets hors du canton si les installations sont adéquates. En plus pour le peu d'agriculteurs dans la commune il serait plus judicieux de continuer d'aller à Montmollin.

Mme Arlena Gatti estime que les inconvénients ne sont pas assez mis en avant, à savoir que tenant compte que toutes les communes viendront ici, le respect de la limitation de zone 30 sera compliqué, les personnes qui se recueillent au cimetière auront la vue sur ce centre, ainsi que tous les promeneurs.

Mme Jeanneret mentionne que selon les informations de Mme Schär, vétérinaire cantonale, il n'est pas autorisé de sortir du canton avec des animaux morts. A noter que Montmollin est le seul centre de collecte pour tout le canton de Neuchâtel. S'agissant des incinérations c'est le canton de Neuchâtel qui gère.

M. Vincent Zmoos constate que l'ouverture du bâtiment est face à la voie ferrée et que quand un train sera en gare il est possible que les gens voient les cadavres lors du déchargement. Il faudrait installer un pare-vue.

Mme Jeanneret souligne qu'étant donné la configuration du bâtiment, avec l'entrée à l'arrière, les écoliers ne verront pas le dépôt des animaux, les promeneurs non plus. Depuis le cimetière la vue sur les bâtiments ne change pas de celle actuelle. Au niveau du trafic routier, sachant que le centre sera ouvert une demi-heure par jour, la fréquentation ne sera pas très élevée, en outre les agriculteurs de la montagne ne passeront pas par la gare.

Mme Delphine Houriet souhaite répondre à Mme Chédel qu'elle la laisse volontiers effectuer les trajets jusqu'à Montmollin plutôt que Sonvilier.

M. François Juillard se demande pourquoi le détail des offres et des chiffres n'est pas à disposition.

Mme Jeanneret répond que les devis ont été demandés par le bureau d'architecture afin de chiffrer les travaux. Le montant prévu ne comportera pas de surprise financière. Le projet présenté est la solution la plus pratique et la moins chère.

Mme Myriam Bögli souhaite revenir aux trafic. Une réfection complète de la jolie rue de la gare en pavés a été faite ce qui a engendré des coûts à la commune. Il y aura plus de trafic, donc de dégâts à la chaussée. Le 30km/h déjà en vigueur, que les gens ne respectent pas, ne le sera pas plus ensuite. Il y a énormément de gens à pied et c'est un souci qu'une augmentation du danger survienne pour les piétons.

Mme Jacqueline Chédel précise que le centre de Montmollin n'incinère pas de cadavres. C'est le centre de Lyss qui va chercher les déchets pour incinération. C'est un élément à prendre en compte pour les coûts.

M. Denis Oppliger veut revenir au slide de la répartition des coûts. Il demande pourquoi la mise aux normes du bâtiment est à charge de Sonvilier ?

Mme Rosemarie Jeanneret précise qu'il s'agit de l'étanchéité de la dalle, de l'amener et l'évacuation des eaux. La mise aux normes du bâtiment incombe à la commune. En revanche une location pour la mise à disposition du bâtiment sera facturée aux communes utilisatrices.

Mme Delphine Oppliger s'inquiète de la quantité de trafic. Combien d'animaux par jour sont déposés ?

M. Jean Siegenthaler note qu'on peut estimer que les 2 containers de Villeret étaient vidés 1 x/semaine, mais un nombre précis de ne peut pas être fourni. Il faut comprendre que ce centre ne sera pas comme Montmollin qui collecte aussi les animaux de plus de 200 kg. Leurs infrastructures comprennent aussi l'administration pour tout le canton. A Sonvilier chacun peut aussi amener son chien ou non animal de compagnie, jusqu'à 200 kg. Sonvilier ne mettra pas le centre à disposition gratuitement pour les autres communes, l'exploitation de celui-ci sera autofinancée par toutes les communes utilisatrices.

Le Président conçoit que le chiffre du nombre de bêtes déposées ne soit pas connu. Le Conseil communal répondra lors d'une prochaine assemblée.

M. Nicolas Wüthrich note, pour avoir côtoyé la solution transitoire à Villeret, qu'il n'a jamais vu les 2 containers pleins durant 1 année, cela indique que la fréquentation n'est pas énorme.

M. Fabien Stauffer demande quel sera le retour sur investissement des CHF 320'000. —. Sur combien de temps cela rapportera des rentrées à la commune, y a-t-il des projections ? A voir si le centre coûte plus cher qu'il ne rapporte, si l'investissement en vaut la peine.

Mme Rosemarie Jeanneret répond que Sonvilier doit aussi avoir une solution d'élimination des déchets carnés. Le but est que le centre s'autofinance et que la commune rentre dans les frais d'investissement. Le projet prévoit la pose de panneaux solaires pour l'alimentation du système de froid. Une convention règlera la répartition des frais.

M. Jean Siegenthaler note que cela rend service aux autres communes et elles seront donc d'accord de participer financièrement.

M. Vincent Zmoos relève que durant ½ h par jour le centre sera ouvert. Comme il est près de la voie ferrée, il pense que la commune doit faire une barrière opaque pour cacher la vue depuis le train ? Il pense que cela pourrait faire scandale si quelqu'un voit le dépôt de cadavres.

Mme Arlena Gatti se pose la question si le centre est vraiment nécessaire s'il y a vraiment si peu de déchets. Depuis ici jusqu'à Montmollin la distance n'est pas si grande et elle ne voit pas le problème si les utilisateurs doivent aller jusque-là. Elle n'a pas envie d'avoir les déchets carnés près de chez elle à cause des odeurs.

M. Jean-Pierre Rérat demande si le terrain appartient à la commune. Mme Jeanneret confirme que oui.

M. Marc Houriet mentionne qu'il n'y aura des odeurs que durant la ½ heure par jour.

Soumis au vote la demande de crédit est acceptée par 49 oui contre 18 non.

Plusieurs personnes quittent l'assemblée

6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 320'000.- pour la réfection du cimetière et la création d'un jardin du souvenir

M. Jean Siegenthaler, conseiller communal, explique les tenants et aboutissants du projet, mené de concert avec le Service des monuments historiques du canton de Berne puisque le site est inscrit au recensement architectural.

Le détail du projet est énuméré dans le PPT annexé au PV.

Le Président ouvre les questions.

Mme Michelle Thommen se déclare très favorable à ce projet qui dure depuis longtemps. Elle demande s'il est prévu de facturer des frais pour les concessions ? Est-il également prévu d'enlever les tombes abandonnées ou celles que les familles accepteraient d'enlever ?

M. Siegenthaler précise que toutes anciennes tombes « historiques » selon le service des monuments historiques du canton doivent rester. La facturation des concessions pour les nouvelles tombes sera à étudier prochainement.

M. Paul Sautebin trouve que c'est un beau cimetière. Il visite souvent de tels lieux lors de ses vacances et pense qu'il est important de maintenir et soigner les lieux.

Mme Sabine Monnier, qui n'a pas le droit de vote, souhaite s'exprimer.

Le Président demande le consentement de l'assemblée pour une intervention d'une personne non-votant. L'assemblée accepte à la majorité de 72 voix.

Mme Sabine Monnier demande qu'il soit prévu de construire quelques casiers pour déposer des urnes (colombarium) et que le Conseil réétudie la question.

M. Siegenthaler explique que c'est la création d'un jardin du souvenir qui a été étudiée. Mais il prend note de la remarque.

Mme Isabelle Rochat note qu'à un endroit à côté de la tombe « Fritz Marchand » il y a déjà une tombe commune avec 6 personnes.

M. Nicolas Wüthrich demande que le Conseil mette un règlement au point pour un système de concession. Si cela tarde trop dans 200 ans les tombes deviendront historiques et ne seront plus démontable. Avec un nouveau règlement le suivi sera effectué par nos successeurs. Cela fait trop longtemps que rien n'est fait au cimetière, ni contrôlé et encaissé pour les concessions.

Au vote la demande de crédit est acceptée par 70 oui sans avis contraire.

7. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 100'000.-pour la réfection de la route des Sauges et du pont (tronçon depuis les anciens abattoirs jusqu'au bâtiment no 133 Route des Sauges)

M. Jean Siegenthaler, conseiller communal, fournit les éléments afin que l'assemblée puisse se prononcer sur cette demande de crédit. Le détail figure dans le PPT annexé au PV.

Un premier crédit de CHF 190'000.- a été accepté par l'assemblée communale du 9 décembre. Des surcoûts sont dus à l'augmentation générale des coûts des matériaux, le recours à un bureau spécialisé pour la stabilité du pont (non prévu et non budgété) et à la réalisation d'un coffre de route plus large qu'actuellement (sondages ultérieurs au devis initial)

M. Laurent Kählin demande si le SESE a été consulté dans ce dossier.

M. Jean Siegenthaler répond positivement, un ingénieur du projet a soumis la demande au SESE.

M. Fabrice Oppliger demande si une demande de rallonge a été soumise à Eau Vallon puisque le projet coûte plus cher ?

M. Jean Siegenthaler ne pense pas qu'Eau Vallon entre en matière, ils ont versé la participation sur la base d'une négociation antérieure avec la commune pour pouvoir boucler leur crédit pour le puits des Sauges. Il faut noter que la route était déjà en mauvais état avant l'utilisation pour la construction de la station. Il posera tout de même la question d'un financement supplémentaire.

M. Claudio De Bortolli demande si la route au 2è pont a été refaite ?

M. Jean Siegenthaler répond par l'affirmative, un orage en 2020 avait complètement défoncé la route.

M. Claude De Bortolli demande pourquoi il n'a pas été demandé à St-Imier de refaire la route en allant jusqu'à la jonction de la rue de la Clé.

M. Jean Siegenthaler répond qu'il est compliqué et long de travailler avec eux.

Mme Diana Hug précise que c'est un chemin « bordiers autorisés » et qu'avec une route goudronnée cela augmenterait la circulation sur ce chemin, ce qui n'est pas judicieux.

M. Fritz Oppliger estime que s'il y a une augmentation des coûts il faut aussi demander une rallonge à St-Imier.

Soumis au vote par le Président : l'assemblée accepte la demande de crédit par 61 oui contre 4 non.

8. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 70'000.—pour la rénovation d'un appartement à la rue Ferdinand-Gonseth 8 (1^{er} étage ouest)

9.

M. Michel Maurer, conseiller communal, présente ce point.

Les photos présentées à l'assemblée montrent bien l'état de l'appartement qui n'a pas été rénové depuis plus de 20 ans, occupé par les mêmes locataires). Une rénovation de fond est nécessaire, comme détaillé dans le PPT annexé au PV.

M. Fabrice Oppliger veut savoir si des devis ont été demandés ?

M. Michel Maurer répond que oui, un projet n'aurait pas pu être soumis à l'assemblée sans le chiffrer.

Mme Jacqueline Chédel constate que pendant 20 ans aucuns travaux n'ont été effectués. Mais les locations encaissées devaient permettre de créer un fond sur lequel prélever les frais.

M. Michel Maurer note que rénover un logement occupé et une cuisine ou une salle de bain est compliqué. En outre, quand les personnes arrivent à un certain âge, elles ne veulent plus de travaux qui les dérangent.

Mme Annemarie Zimmermann précise qu'étant donné que le montant de la demande de crédit dépasse la compétence du Conseil communal, il faut avoir l'aval de l'assemblée. Le fond d'entretien existe.

M. Nicolas Wüthrich souhaite apporter une réponse à Mme Chédel. Il n'y a pas eu de rotation de locataire dans cet appartement. Les personnes âgées ne sont pas enclines à cambouler leur vie. C'est le même cas dans les 3 locatifs communaux et s'agissant des loyers, ils n'étaient pas adaptés au marché mais à l'état du logement. Sauf erreur le dernier loyer était de CHF 400.—.

M. Raphaël Chillier demande s'il s'agit du 1^{er} ou 2^e étage, le chiffre n'est pas le même sur le PPT.

Mme Rosemarie Jeanneret répond qu'il s'agit du bon appartement mais au 2^e. La dénomination peut varier étant donné que le premier étage est en fait un demi-étage.

Le Président soumet le crédit d'engagement au vote et l'assemblée l'accepte par 75 oui sans avis contraire.

10. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 80'000.- (assemblée municipale du 05.12.2019) et du crédit additionnel de CHF 20'000.- (assemblée municipale du 10.12.2020) pour la rénovation des balcons de l'immeuble Rue Ferdinand-Gonseth 8

L'arrêté est présenté par M. Michel Maurer, conseiller en charge des bâtiments.

Le Président remercie M. Maurer pour la présentation et le travail accompli.

11. Arrêté de compte du crédit d'engagement de CHF 900'000.00 pour l'entretien des routes de montagnes, pour la période 2018 – 2021 (assemblée municipale du 07.12.2017)

M. Jean Siegenthaler, conseiller en charge des routes, détaille le décompte de ce crédit d'engagement, selon le PPT annexé au PV.

Le Président le remercie pour le travail réalisé sur ce projet finalisé sur 4 ans.

12. Informations

Le Conseil communal informe l'assemblée sur différents sujets, selon le détail du PPT annexé au PV, soit :

- mesures d'économies d'énergie
- circulation routière – limitation de vitesse dans le village et sécurité du carrefour « de l'épicerie »
- chauffage à distance
- rénovation de la salle communale
- projet de nouveau complexe communal
- entretien des bâtiments communaux
- EcoPoint – collecte des déchets
- Incivilités

13. Divers

M. Fritz Oppliger revient sur le problème de la barrière au bord de la route canton le et s'étonne que l'Etat prenne des décisions à 2 ou 3 vitesses selon les dossiers. Il pense qu'il n'y pas que des gens compétents dans ces services.

S'agissant du toit de la salle communale, il semble qu'un architecte est mandaté pour ce projet. Il ne comprend pas que cela n'ait pas été vu avant le début des travaux.

M. Claudio De Bortolli au sujet des abris atomiques : il mentionne que pour son bâtiment il a eu le choix de payer une contribution d'abri pour une dispense ou d'en construire un. Les abris sont-ils contrôlés ?

Mme Rosemarie Jeanneret répond que cela sera fait dans le courant de l'année prochaine. Ce dossier a été réactivé par le canton à la suite des événements en Ukraine.

Mme Michelle Thommen intervient au sujet de la Route Derrière l'Eglise. Il s'avère que quand elle est bouclée il faut passer par un autre côté (par la Rue de la Cure). Il faut bien une solution de secours mais sur ce tronçon il y a une rigole d'une profondeur épouvantable dans laquelle un véhicule bas peut rester bloqué, sans parler des véhicules d'urgence surtout la nuit. La profondeur de la rigole avait été mesurée par un professionnel et elle est soi-disant tout à fait dans les normes. Elle demande que ce problème soit étudié.

Le Conseil communal en prend note.

M. Willy Tanner remercie Mme Jeanneret pour les informations sur le chauffage à distance. Il a consulté le registre du commerce et les statuts de la nouvelle SA. Lors de la dernière assemblée, il avait fait une interpellation afin que soit mentionné dans les statuts que la société soit sans but lucratif et reste de préférence à Sonvilier. Il donne lecture d'une partie des actes de la société mentionnés dans le registre du commerce. En gros cette société est plus puissante que d'autres. Il reproche à la commune qu'il ne soit marqué nulle part que la société est sans but lucratif, comme cela avait été promis par Mme le Maire. Il est déçu de cette situation.

Mme Jeanneret souligne qu'il est clairement spécifié dans les statuts que les décisions doivent être prises à la double majorité, ce qui évite des dérapages. Si la société se développe, elle pourrait acquérir d'autres installations de chauffe, mais ce n'est pas du tout l'idée de faire de la spéculation immobilière.

M. Nicolas Wüthrich revient sur les explications de M. Cyril Hug au sujet de la visibilité au carrefour de l'épicerie du village. Il remarque que la barrière pose des problèmes malgré les affirmations du canton. Il évoque un précédent dossier qui concernait le bus scolaire lors de son engagement sur la route cantonale à La Chaux d'Abel. Il a fallu 3 ans de bataille avec le canton pour qu'ils daignent raboter un bout du talus. Quand il voit la photo du PPT, pour respecter la visibilité il faut avoir un camion. C'est son ressenti sur une situation, il demande que la commune pose un miroir.

M. Cyril Hug répond que la pose du miroir est également refusée sur des bases légales.

Le Président constate que le Conseil prend note de ces remarques.

M. Nicolas Wüthrich a remarqué que la commune intervient régulièrement par des courriers et des publications, mais il pense que la seule solution est d'amender les contrevenants. Il se demande à quoi sert la Police administrative.

M. Denis Oppliger a remarqué que le problème de la barrière à l'ancien Cercle ouvrier s'est momentanément amélioré. Ce carrefour est extrêmement dangereux. Est-ce la commune a engagé des démarches supplémentaires ?

Mme Rosemarie Jeanneret répond que la commune a envoyé un courrier à la locataire et demandé l'intervention de l'Office des ponts et chaussées du canton qui a fait le nécessaire pour la visibilité de la route cantonale. Leur office doit encore faire un contrôle de la modification. Du point de vue communal, la situation est réglementaire.

M. Denis Oppliger a entendu dire que l'actuel garage situé dans le bâtiment communal sous la bibliothèque sera transformé en garage à vélos pour les écoles. Il trouve que dédire ce garage à M. Christen pour parquer

des vélos est une mesure exagérée. En outre si le local reste ouvert, cela refroidira la bibliothèque depuis le dessous et occasionnera des frais de chauffage supplémentaires.

Le Conseil communal prend note de cette remarque.

M. Zmoos demande ce qu'il en est du démontage de l'escalier métallique qui aboutit sur la route cantonale depuis la route des Sauges. Il a demandé aux voyers qui l'ont informé qu'il serait démonté et veut savoir si cette information est correcte.

Mme Rosemarie Jeanneret répond que ce dossier doit être débattu avec le canton qui est propriétaire de la parcelle, mais que l'escalier avait été posé sans permis. Le dossier doit être éclairci avant de prendre une décision.

M. Claude Schönenberg remarque que des informations de Mme le Maire sur le 30 km à l'heure dans le village et la barrière au carrefour de l'épicerie sont données ce soir. Il demande au Conseil de mettre ces informations dans la Feuille officielle, journal que tous les citoyens reçoivent.

M. Yvan Christen exprime ses doutes sur le projet de rénovation de la salle communale. Il trouve bien d'avoir entrepris des travaux, mais constate qu'après avoir voté un premier crédit, une 2^e demande de crédit est demandée. Y a-t-il eu plusieurs offres pour le toit ? Est-ce qu'on peut les comparer ? Il trouve que ce projet atteint des sommes énormes, parti de CHF 500'000.- avec une rallonge de CHF 250'000.-. Il comprend les craintes de la population vis-à-vis des informations manquantes.

M. Michel Maurer répond que le premier crédit était consacré aux rénovations simples. Ensuite tout le projet a été amélioré, notamment pour ajouter des panneaux solaires, refaire des wc aux normes et désengorger l'entrée, ce qui induisait des coûts supplémentaires.

M. Yvan Christen même s'il comprend la problématique trouve que c'est risqué de dire aux citoyens qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise dans un projet.

Le Président constate que le Conseil en prend note et mentionne qu'il faut attendre la suite de l'étude du toit mais peut comprendre l'impression de M. Christen.

M. Cyril Hug note que le Conseil a reçu des devis, comme pour tous les autres dossiers, et qu'il fait confiance aux artisans pour l'évaluation des projets. Ce sont des professionnels de chaque corps de métier.

Mme Jacqueline Chédel demande par qui le projet initial de CHF 500'00.- a été défini ?

M. Michel Maurer répond que la demande de crédit a été établie sur la base des offres des artisans.

Mme Chédel demande si un architecte ne conduit pas le projet ?

M. Maurer précise que non pour le premier projet, mais ensuite un mandat a été attribué à un bureau d'architecture.

Mme Diana Hug tient juste à préciser que quand le Conseil doit demander des devis il en faut au moins 3 offres de 3 artisans différents.

M. Yvan Christen ne conteste pas le mode de faire mais demande ce qui était libellé dans les devis.

Mme Hug répond qu'au départ il s'agissait d'entretien, ensuite d'améliorer le projet.

M. Christen maintient son opinion que l'on ne dit pas aux gens qu'il n'y aura pas de surcoût et ensuite informer que le projet est une catastrophe.

Mme Sandrine Sylvant soulève un point important, à savoir que si un projet, depuis celui de base change beaucoup et subit des modifications importantes, le projet total doit être resoumis à l'assemblée communale.

M. Michel Maurer mentionne que cela est prévu quand le projet sera réévalué avec tous les éléments.

M. Denis Oppliger mentionne qu'il rejoint M. Willy Tanner au sujet du chauffage à distance. Il demande si la commune peut garantir que la société sera à but non lucratif ?

Mme Rosemarie Jeanneret répond que oui, le garde-fou existe tant que la commune est actionnaire majoritaire. Toute décision qui n'obtient pas l'accord de la commune ne pourra pas être mise en œuvre.

M. Willy Tanner rappelle que lors du vote de la précédente assemblée, il avait été promis que cette clause serait spécifiée dans les statuts. C'est une promesse dans le vide puisque ce n'est pas le cas.

L'assemblée n'ayant plus de questions ou de remarques, une vidéo sur la nouvelle identité de « région du Grand Chasseral » est diffusée.

Marc Jean-Mairet, Président des assemblées informe qu'il préside sa dernière assemblée. Il remercie la population qui participe aux assemblées, c'est une chance dans les petits villages de pouvoir participer à cette démocratie. Il souhaite réorienter sa carrière, fonction exigeante, et se destine à devenir curateur auprès des personnes âgées.

L'assemblée est assurée d'avoir un vice-président. Pour lui ce fut un privilège d'assurer cette tâche.

Le Président des assemblées remercie les citoyens de s'être déplacés et leur donne rendez-vous pour la prochaine assemblée le 8 juin 2023.

Mme Jeanneret remercie Marc Jean-Mairet et invite les participants à rester et partager un apéritif offert par la Commune.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée communale est levée à 23H50.

Au nom de l'Assemblée municipale
le président :

M. Jean-Mairet

la secrétaire

D. Neukomm

Certificat de dépôt public

La secrétaire municipale soussignée certifie que le présent procès-verbal a été déposé publiquement au bureau communal et dans le panneau d'affichage officiel, du 16 décembre 2022 au 20 janvier 2023 inclus,

conformément à l'article 69 du règlement d'organisation de la commune de Sonvilier. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis de Courtelary no 46 du 16 décembre 2022.

Il n'a fait l'objet d'aucune opposition dans le délai légal.

la secrétaire municipale
Dominique Neukomm

Sonvilier, le 22 janvier 2022

DEPOT PUBLIC